

Zeitschrift: Journal forestier suisse : organe de la Société Forestière Suisse
Herausgeber: Société Forestière Suisse
Band: 74 (1923)
Heft: 6

Artikel: De l'esthétique en forêt [suite et fin]
Autor: Badoux, H.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-785971>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 29.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

JOURNAL FORESTIER SUISSE

ORGANE DE LA SOCIÉTÉ FORESTIÈRE SUISSE

74^{me} ANNÉE

JUIN 1923

N^o 6

De l'esthétique en forêt.

Conférence faite à la 3^e série de conférences forestières, du 5 au 10 mars, à Zurich,
par le professeur *H. Badoux*.

(Suite et Fin.)

III.

Mesures pour faire connaître et protéger les arbres remarquables par leurs dimensions, leur forme ou leur rareté.

Ce sont les plus efficaces et sans doute celles aussi qui sont le mieux à la portée des forestiers de toutes conditions.

La France et l'Allemagne ont déployé dans ce domaine une belle activité.

La Bavière et le Hanovre ont su prendre, dès le milieu du siècle dernier, des dispositions qui ont déployé les plus heureux effets. Leurs autorités ont fait dresser, voilà longtemps déjà, l'inventaire complet de ces arbres remarquables croissant en forêt, sur les places publiques ou en plein champ.

König, dans son livre „Waldpflege“, avait émis ces belles pensées:

„On devrait chercher à conserver aussi longtemps que possible les arbres d'une rare beauté et de dimensions extraordinaires ou des peuplements spécialement beaux, même si cette mesure devait entraîner aussi le maintien d'arbres ou de peuplements ordinaires. Si l'on détruisait les derniers témoins des siècles passés, nous ne laisserions plus aux générations futures la possibilité de réaliser toute l'harmonie des lois éternelles de la nature. Et, dans son égoïsme, l'homme en arriverait sans doute à considérer les petits nains déformés de la jeune forêt artificielle comme quelque chose de beau.“¹

¹ „Seltene, besonders grosse, herrliche Bäume und Bestände sollte man erhalten so lange als möglich, müssten auch gewöhnliche Wüchse zu ihrem Beistande mit stehen bleiben. Vernichten wir vollends die letzten Überbleibsel der Vorzeit, so bleibt nichts, was die Zukunft mahnen könnte, an treuere Befolgung ewiger Naturgesetze; die leidige Selbstsucht hielte am Ende wohl noch die verkünstelten Zwerggestalten der neuen Wälder für etwas Rechtes.

Le Grand-duché de la Hesse, qui depuis longtemps s'était signalé par d'intéressantes initiatives dans ce domaine, a eu le mérite d'appliquer un moyen très efficace. En 1902, il a édicté une loi sur la conservation des monuments naturels. Il a fait rentrer les arbres remarquables dans cette catégorie. Une fois classé, un tel arbre est placé sous la protection de la loi; son propriétaire ne peut plus en disposer à son gré. L'expropriation est prévue. Quand un arrangement à l'amiable est impossible, le cas est tranché par les tribunaux.

A partir de 1900 environ, ce mouvement en faveur de la protection des beaux arbres prit beaucoup d'ampleur. Nombreuses furent, en particulier, dès ce moment, les publications qui s'y rattachent. Quelques-unes sont de vraies œuvres d'art et sont richement illustrées.¹

La Suisse occupe à cet égard un rang fort honorable. M. l'inspecteur forestier fédéral J. Coaz avait fait publier, dès 1896, l'*Album des beaux arbres de la Suisse* qui comprend 25 reproductions phototypiques. Ces planches, au format 65/50 cm, d'une exécution irréprochable, constituent de belles œuvres d'art. La 2^e édition, de plus petit format, comprend déjà trois gros fascicules.

A l'instigation du Dr *Fankhauser*, nos deux journaux forestiers ont publié fréquemment des vues d'arbres remarquables.

La „Société vaudoise des forestiers“ a publié, à ses frais, deux volumes consacrés à une connaissance plus complète des arbres remarquables, très nombreux encore dans ce canton.²

D'autres cantons caressent le projet de publier de tels catalogues illustrés.

¹ Parmi les plus remarquables de ces publications, on peut citer:

H. Gadeau de Kerville: Les vieux arbres de la Normandie. Etude botanico-historique. Paris, 1890—1899. *Fr. Stützer*: Die grössten, ältesten oder sonst merkwürdigen Bäume Bayerns in Wort und Bild. Munich 1900. *Ministère des finances de la Hesse*: Bemerkenswerte Bäume des Grossherzogtums Hessen in Wort und Bild. Darmstadt 1904. *L. Klein*: Bemerkenswerte Bäume im Grossherzogtum Baden. Heidelberg 1908. *J. Chalon*: Les arbres remarquables de la Belgique. Namur, vers 1910. *Württembergische Forstdirektion*: Schwäbisches Baumbuch. Stuttgart 1911. *J. Massart*: Pour la protection de la Nature en Belgique. Bruxelles 1912. *W. Lessel*: Naturdenkmäler in Elsass-Lothringen. Strasbourg, 1912.

² *Les beaux arbres du canton de Vaud*. I^e vol. 1910, II^e vol. 1912. Säuberlin & Pfeiffer, Vevey.

Il est permis de penser que la publication vaudoise, accueillie par le public avec un réel empressement, a eu pour résultat de placer en quelque sorte les beaux arbres du canton sous la vigilante protection des populations qui leur témoignent beaucoup d'intérêt. Il est devenu plus facile de veiller à leur conservation.

Cette conservation, ce sont surtout les autorités communales et quelques particuliers qui ont eu à cœur d'y veiller.

Les vues d'arbres remarquables que nous avons fait défiler sur la toile de projection, vous auront montré que le bel arbre se rencontre partout chez nous; ni l'âge ni l'essence ne sont l'essentiel. Et ce n'est pas nécessairement en forêt qu'il trône. Communes et particuliers en sont fiers, mais trop souvent ils ignorent qu'ils sont les heureux propriétaires d'un végétal remarquable digne de notre admiration et par là d'être conservé. Au forestier nous semble incomber le devoir de les y rendre attentifs. Il ne sera généralement pas difficile ensuite d'obtenir d'eux qu'ils veillent à leur maintien.

Chaque forestier devrait considérer comme une question d'honneur de pouvoir exhiber à un visiteur de tels témoins du passé dans son cantonnement. On peut, par des dégagements opportuns, préparer en quelque sorte la réussite de tels végétaux hors cadre et faciliter leur développement.

IV.

Nos administrations disposent d'un autre moyen de manifester leur compréhension des choses de l'art et de faire preuve de bon goût.

C'est lors de l'exécution de bâtiments, qu'il s'agisse d'une maison d'inspecteur ou de garde, ou, plus simplement, d'édifier un hangar pour dépôt de bois, un refuge en forêt, ou même d'installer de simples bancs.

M. le professeur Felber a donné dans son livre précité d'excellents types pour ces derniers, d'une exécution facile.

Comme modèles à imiter, parce que construits avec le meilleur goût, permettez-moi de faire défiler sur la toile le hangar à bois de la corporation de Sursee (canton de Lucerne), construction cossue, puis un délicieux refuge qui se blottit de la manière la plus heureuse entre les arbres du Hasenwart-Wald (voir photographie ci-contre).

C'est dans le même ordre d'idées que l'on peut faire rentrer la construction de *chemins forestiers*. A proximité d'une localité populeuse, le tracé en sera choisi avec soin, en côtoyant si possible

de beaux groupes d'arbres. Ils seront entretenus convenablement. Souvent, il sera possible de planter en bordure de beaux arbres. Les carrefours, en particulier, devraient être garnis d'arbres promettant d'atteindre une belle taille.

Arrivé à cette question de la plantation d'allées et de bordure, vous serez peut-être tentés de me poser cette question : Que pensez-vous pour cela des essences exotiques ?

Les avis, à ce sujet, diffèrent certainement beaucoup. Question de tempérament et de goût personnel. Aussi, puis-je être bref.

Au point de vue esthétique, il me paraît qu'aucune essence exotique n'est supérieure à celles du pays. Les premières ont, en général, des formes plus géométriques (*Chamaecyparis*, *Sequoia*, *Thuya*) qui s'harmonisent moins bien avec les lignes de nos paysages que celles des essences indigènes.

Aucun exotique n'atteint l'élégance du bouleau, l'ampleur des formes du hêtre ou de l'érable sycomore. Comme emblème de la force et de la durée, le chêne trône sans rival. Aucun exotique ne fleurit plus somptueusement que l'érable plane, ou l'obier ou encore le cytise des Alpes, ni plus élégamment que le cerisier ordinaire. Lequel, en montagne, pourrait se mesurer avec le sapin et l'épicéa et, dans les régions élevées, avec le mélèze ou l'arolle ?

Avancera-t-on qu'à l'automne le feuillage du chêne rouge prend des teintes très riches. Il est permis de penser que cette richesse ne dépasse pas celle du hêtre et des érables, dont la palette nous offre des teintes d'une richesse incomparable.

En un mot, les exotiques ne nous paraissent pas offrir, à de rares exceptions près, un élément d'enrichissement au point de vue esthétique.

On pourra aussi, dans les sols en pente, pratiquer le long des chemins forestiers des *trouées* pour permettre la vue sur un site ou un monument particulièrement intéressants. Nous connaissons, par exemple, dans la forêt de Chillon de telles trouées permettant une vue plongeante sur le célèbre château et d'un effet admirable

V.

*Réserve de forêts entières soustraites à toute exploitation ;
constitution de parcs.*

C'est la mesure la plus complète, celle qui résume et contient toutes les autres.

Dans cet ordre d'idées, c'est la France qui a pris la tête du mouvement. A l'instigation d'artistes et de gens de lettres, elle a créé à Fontainebleau, en 1861, une *réserve artistique*, grande de 1616 ha, dans laquelle toute exploitation est bannie.

Plus tard, d'autres ont été créées à Compiègne (700 ha), à la Grande Chartreuse (150 ha). J'aurai le plaisir de vous montrer tout à l'heure une vue de la plus petite de ces séries, de la plus belle peut-être, le canton des Clos, dans la forêt de Bercé: une pure merveille.

Ailleurs encore, on a réservé de semblables cantons forestiers, ainsi en Autriche le prince de Schwarzenberg l'a fait pour la forêt vierge de Schattawa. En Amérique, les Etats-Unis ont depuis 1872 le fameux parc national du Yellowstone (867.000 ha), grand à peu près comme l'ensemble de nos forêts suisses; il en existe encore cinq autres de plus petites dimensions. Celui institué pour sauver de la destruction les *Sequoia gigantea* a une étendue de 65.000 ha.

L'Italie a un parc national; la France cherche à en créer un aussi.

En Suisse, la question vous est connue; je pourrai donc être bref.

La Société forestière suisse a, en 1906, décidé la mise en réserve de quelques mas forestiers de faible étendue (Brigels, Thurau et le Vorderschattigenwald).

Vous en savez l'histoire. La réserve de Thurau, près de Wil (St-Gall) a dû être abandonnée. Les deux autres ont passé sous la surveillance de la Ligue pour la protection de la Nature.

Une autre réserve intéressante, celle de la forêt de *Diërsrüti*, près de Langnau, où croissent de merveilleux sapins blancs, a pu être définitivement assurée. La Confédération, l'Etat de Berne et la Ligue prénommée y veillent.

Mais la création la plus belle dans ce domaine, œuvre grandiose, unique au monde, c'est notre Parc national de l'Engadine, lequel embrasse, en haute montagne, une étendue d'environ 15.000 ha. Réserve totale probablement la plus grande qui soit, où la flore et la faune peuvent se développer librement, sans nulle entrave de la part de l'homme; œuvre à laquelle la Suisse entière a collaboré, où la science trouve déjà de précieux enseignements, c'est une création dont tout Suisse peut légitimement être fier et que nous envient plusieurs pays.

En face des tableaux élyséens qu'offre notre Parc national, où dans la forêt vierge et parmi les fleurs de l'Alpe aux couleurs éclatantes gambadent en paix marmottes, chamois, cerfs et bouquetins, tandis que dans les airs plane majestueusement l'aigle royal, quel forestier suisse ne sentirait palpiter son cœur. Car il a devant lui, en raccourci, l'image embellie de ce que son pays possède de plus beau et de plus précieux: la montagne dans son intégrité complète.

De l'origine et des différentes formes de l'humus en relation avec l'état du sol et le traitement de la forêt.

(Essai de vulgarisation exposé à l'assemblée générale de la Société vaudoise des forestiers, le 17 février 1923, à Lausanne.) par Ch. Massy, expert forestier.

INTRODUCTION.

Pendant fort longtemps, on a ignoré les rapports étroits qui existent entre le développement des végétaux et la composition chimique du sol. La fécondité de la terre, pensait-on alors, dépend exclusivement de l'apport du fumier de ferme dont la valeur fertilisante est proportionnelle à la quantité de matière organique qu'il introduit dans le sol.

Vers 1840, les découvertes de Liebig établirent, contrairement à ce qu'on supposait, que l'alimentation des plantes est essentiellement minérale. Ses expériences prouvèrent que tout organisme végétal n'exige pour vivre et croître la présence que d'une dizaine d'éléments chimiques simples, diversement associés dans le sol, l'air et les fumures. L'emploi aujourd'hui si généralisé des engrains chimiques est l'application directe des découvertes du savant allemand.

Ces découvertes, qui tendaient à tout ramener à des réactions chimiques, étaient cependant insuffisantes pour expliquer certains faits connus avec lesquels elles paraissaient même parfois en contradiction. On connaît, par exemple, l'influence heureuse qu'exerce sur la fertilité des terres la présence de résidus organiques qui se transforment plus ou moins complètement en une substance complexe appelée *terreau* ou *humus*, mais on ignorait le processus et les raisons de cette transformation. Les révélations de Pasteur sur le rôle considérable des microbes, dont on ignorait jusqu'alors même l'existence, furent le point de départ des découvertes de tous les phénomènes d'ordre biologique dont le sol est le siège. Ces phénomènes sont justement ceux qui nous intéressent le plus par l'influence qu'ils exercent sur la formation de l'humus et, bien qu'il soit difficile de les séparer complètement des actions d'ordre chimique, nous chercherons néanmoins, dans les lignes qui suivent, à localiser le sujet. Celui-ci comprend deux parties, une essentiellement théorique, l'autre contenant surtout des conclusions pratiques.